



 CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS)

# Psychiatrie et psychologie légales et forensiques

## PUBLIC CONCERNÉ

- Psychiatres
- Pédopsychiatres
- Psychologues

## ORGANISATION

- Faculté de biologie et de médecine (FBM), Université de Lausanne (UNIL)
- Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (FDCA), Université de Lausanne (UNIL)
- Institut de psychiatrie légale (IPL), DP-CHUV, Lausanne

## ENJEUX

La psychiatrie et la psychologie légales et forensiques se situent à l'interface des sciences du psychisme et du droit. Face à une complexification des besoins, les intervenants des mondes judiciaire et pénitentiaire doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences de plus en plus approfondies, émanant d'expert-e-s reconnu-e-s et capables de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le CAS en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* mène à une pratique certifiée d'expertises judiciaires et de thérapies forensiques, que ce soit en droit pénal, civil et administratif. Le programme est conforme aux apprentissages théoriques requis en vue de l'obtention des titres de *Spécialiste en psychologie légale* (pour psychologue) et de *Formation approfondie en psychiatrie forensique* (pour psychiatre), respectivement octroyés par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL), l'Institut Suisse de Formation Médicale (ISFM) et la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF).

## OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances, aptitudes professionnelles, expériences pratiques, règles éthiques et déontologiques qui sont indispensables à l'exercice de la psychiatrie et psychologie légales et forensiques
- En droit pénal, civil et administratif (en particulier en droit des assurances), acquérir les bases théoriques permettant de réaliser des expertises et thérapies d'enfants, d'adolescent-e-s et d'adultes dans le champ forensique

## PROGRAMME

Pour se rapprocher au plus près de la réalité, le programme du *Certificate of Advanced Studies (CAS)* s'inscrit dans une approche interdisciplinaire et s'articule autour de 5 axes.

Modules MD1 à MD4

### AXE DROIT

8 jours d'enseignement (64 h de présentiel + env. 128 h de travail personnel)

#### THÈMES ABORDÉS

- Droit pénal
- Droit des assurances
- Droit civil
- Droit des mineurs

Module ME1

### AXE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

2 jours d'enseignement (16 h de présentiel + env. 32 h de travail personnel)

#### THÈMES ABORDÉS

- Concepts de base : éthique, expertises et pratiques thérapeutiques

Module MS1

### AXE SOCIO-HISTORIQUE

2 jours d'enseignement (16 h de présentiel + env. 32 h de travail personnel)

#### THÈMES ABORDÉS

- Approches sociales et historiques

Module MC1

### AXE CRIMINO-VICTIMOLOGIE

2 jours d'enseignement (16 h de présentiel + env. 32 h de travail personnel)

#### THÈMES ABORDÉS

- Apports de la criminologie et de la victimologie à l'évaluation et à l'intervention

Modules MP1 à MP8

### AXE PRAXÉOLOGIQUE

16 jours d'enseignement (128 h de présentiel + env. 256 h de travail personnel)

#### THÈMES ABORDÉS

- Expertises pénales
- Expertises de crédibilité
- Expertises civiles
- Rapports et auditions des professionnel-le-s
- Prises en charge de problématiques spécifiques

TRAVAIL DE MÉMOIRE

Rédaction d'un travail de mémoire avec soutenance en fin de formation

## CALENDRIER

Les modules d'enseignement se dérouleront les vendredis et samedis suivants :

#### En 2024 :

- 26-27 avril 2024
- 24-25 mai 2024
- 21-22 juin 2024
- 30-31 août 2024
- 27-28 septembre 2024
- 22-23 novembre 2024
- 13-14 décembre 2024

#### En 2025 :

- 24-25 janvier 2025
- 28 février et 1er mars 2025
- 28-29 mars 2025
- 2-3 mai 2025
- 23-24 mai 2025
- 20-21 juin 2025
- 29-30 août 2025
- 26-27 septembre 2025

Une séance d'accueil sera organisée fin mars 2024.

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Approches théoriques mises en lien avec la pratique professionnelle
- Mise en avant de l'interdisciplinarité
- Ateliers, études de cas et jeux de rôle

## COLLABORATIONS

- Faculté de médecine, Université de Genève
- Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML), Genève et Lausanne
- Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), CHUV
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)
- Le Pôle de psychiatrie et psychothérapie du CHVR

## CURSUS

Le *Certificate of Advanced Studies (CAS)* en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* totalise environ 780 heures de formation :

- 15 modules correspondant à 30 jours d'enseignement (240 h) et env. 480 heures de travail personnel, avec examen écrit en fin de formation
- Rédaction et soutenance d'un travail de mémoire correspondant à env. 60 heures de travail personnel

Titre obtenu : *Certificate of Advanced Studies (CAS)* en *Psychiatrie et psychologie légales et forensiques* délivré par l'Université de Lausanne. Il équivaut à **26 crédits ECTS**.

## RECONNAISSANCE DU TITRE

La formation est conforme aux apprentissages théoriques requis par :

- l'Institut Suisse de Formation Médicale (ISFM)
- la Société Suisse de Psychiatrie Forensique (SSPF)
- la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- la Société Suisse de Psychologie Légale (SSPL)



D'avril 2024 à septembre 2025



*Certificate of Advanced Studies (CAS)*  
en **Psychiatrie et psychologie légales**  
et **forensiques** délivré par l'Université  
de Lausanne

Obtention de 26 crédits ECTS

EN SAVOIR PLUS



30 jours d'enseignement répartis  
les vendredis et samedis



CHF 10'500.-\*

\*Le paiement peut s'effectuer en 3 tranches



Campus UNIL-EPFL, Lausanne  
et institutions psychiatriques de  
Suisse Romande



Inscription en ligne

Délai d'inscription : 28 janvier 2024

Le nombre de places est limité



## COMITÉ DIRECTEUR

- **Christophe Champod**, Vice-doyen, FDCA, UNIL ; Directeur de l'ESC, UNIL
- **Logos Curtis**, Médecin adjoint agrégé, responsable de l'UPJA
- **Philippe Delacrausaz**, Professeur FDCA, UNIL ; Directeur de l'IPL, DP-CHUV ; Président de la SSPF ; Président du comité directeur et co-directeur académique de la formation
- **Didier Delessert**, Psychiatre, Médecin chef du SMPP, DP-CHUV
- **Silke Grabherr**, Professeure à la Faculté de médecine UNIGE ; Professeure FBM, UNIL ; Directrice du CURML
- **Ronald Gramigna**, Président de la SSPL
- **Eric Kaltenrieder**, Procureur général, Vaud
- **Christophe Maillard**, Vice-Président du Tribunal cantonal, Vaud
- **Vincent Martenet**, Doyen, FDCA, UNIL
- **Kerstin von Plessen**, Professeure FBM, UNIL ; Cheffe de département, DP-CHUV ; Co-directrice académique de la formation

## COMITÉ DE FORMATION

- **Philippe Delacrausaz**, Professeur FDCA, UNIL ; Directeur de l'IPL, DP-CHUV ; Président de la SSPF ; Président du comité de formation
- **Didier Delessert**, Psychiatre, Médecin chef du SMPP, DP-CHUV
- **Diane Golay**, Psychologue, Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP, Service de Médecine Pénitentiaire de Genève
- **Line Guillod**, Pédopsychiatre, Médecin associée, Unité DEPART, SUPEA, DP-CHUV
- **Camille Jantzi**, Psychiatre, Responsable de l'Unité de psychiatrie légale du CURML (Genève)
- **Georges Klein**, Psychiatre, Médecin chef, Unité d'expertises psychiatriques, Centre de psychiatrie forensique, Hôpital du Valais
- **Joël Krieger**, Juge cantonal du Tribunal cantonal, Vaud
- **Benjamin Lavigne**, Psychiatre, Médecin adjoint, IPL, DP-CHUV
- **Emilie Wouters**, Psychologue, Spéc. en Psychothérapie et Psychologie Légale FSP, Responsable de l'UFaM, IPL, DP-CHUV

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les psychiatres :

- Avoir un titre ISFM en psychiatrie et psychothérapie (adultes ou enfants et adolescents) ou être en cours de spécialisation et, être au bénéfice d'une pratique clinique en psychiatrie et psychothérapie d'au moins 3 ans

Pour les psychologues :

- Avoir un titre de spécialiste FSP en psychothérapie (ou équivalent), ou
- Avoir un master universitaire en psychologie (ou équivalent) et être en formation dans l'un des établissements de formation approfondie en psychiatrie forensique certifiés par l'ISFM (ou jugés équivalent)

## INSCRIPTION

Admission sur dossier auprès de la Formation Continue UNIL-EPFL. Joindre au bulletin d'inscription une lettre de motivation, un CV, les copies de vos attestations professionnelles et diplômes, ainsi que les coordonnées complètes d'une personne de référence. Si la formation se fait sur le temps de travail, le candidat joindra à son dossier un accord signé de son employeur.

## RENSEIGNEMENTS

**Deborah Montani**, coordinatrice de la formation :

[cas-psych-leg-for@unil.ch](mailto:cas-psych-leg-for@unil.ch)